

Insertion des jeunes PME dans l'industrie du bois

Doute et scepticisme des PME quant au projet cluster bois

I.M'B.
Libreville/Gabon

LORS des échanges entre le ministre des Petites et moyennes entreprises Julien Nkoghe Bekale et certains jeunes entrepreneurs membres de l'espace PME, il s'est dégagé comme un malaise profond chez ces acteurs de la filière bois : le projet cluster bois dans lequel ils ont été enrôlés soulève doute et scepticisme. Pas d'information sur l'avancement dudit projet, pas d'interlocuteurs administratifs valables de l'équipe projet... Cette affaire suscite chez eux de grandes interrogations sur les capacités du gouvernement à se montrer à la hauteur de ce projet phare de diversification de l'économie cher au président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba.

Face à ce qui s'apparente à de la léthargie, un groupe d'entrepreneurs a décidé de saisir certains ministres impliqués dans la gestion dudit projet. Des correspondances ont été expédiées à cet effet aux ministres des PME, de l'Économie, de l'Industrie, de la Promotion des investissements privés. A l'origine de cette offensive vers l'administration, il y a que le gouvernement, à travers le ministère des Petites et moyennes entreprises notamment, s'était rapproché de la Fédération gabonaise de bois sciage et placage. Une sélection des Petites et moyennes industries avait été effectuée après visite des ateliers de production. Des formations ont été dispensées. "Certains d'entre



Photo : I.M.B.#39.B

Prototype de chaises en bois empilables : un design innovant d'une PME gabonaise.

eux ont engagé des dépenses pour se mettre aux normes", a déclaré Lidwine Ndjogas, chargée de la communication à ladite Fédération. Il était question que ces PME soient installées dans la zone de Nkok, au terme du processus de formation et d'encadrement par Junior Achievement.

A grand renfort de publicité, les membres du gouvernement ont dit que le projet était quasiment à point, d'autant qu'il ne manquait nullement de "carburant", la Banque africaine de développement (BAD) ayant injecté

un peu plus de 119 milliards de francs dans l'incubateur pour soutenir les jeunes PME qui allaient s'y installer. Aujourd'hui c'est silence radio.

Pourtant, explique Lidwine Ndjogas, ceux qui travaillent dans l'industrie du bois sont pour l'essentiel des jeunes Gabonais. "Pourquoi ne pas faire confiance aux jeunes entrepreneurs de notre Fédération ? Pourtant nous avons montré nos aptitudes à créer des produits innovants et gouverner dans les règles de l'art nos entreprises",



Photo : I.M.B.#39.B

Mme Lidwine Ndjogas, chargée de la communication de la Fédération gabonaise de bois sciage et placage.

ajoute la chargée de la communication de la Fédération.

Pire, pour un projet gouvernemental de cette envergure, les jeunes entrepreneurs s'étonnent de savoir qu'une équipe projet ne leur a pas été présentée par les membres du gouvernement ; leurs interlocuteurs se limitant à Junior Achievement qui les a formés. S'agissant du financement de la BAD, les entre-

prises retenues ont voulu se constituer en société coopérative ou Groupe d'intérêt économique pour être plus solides, plus crédibles et faire face à leur engagement vis-à-vis de la Banque panafricaine en cas de remboursement du prêt d'équipement dans le cadre d'un leasing (sorte de location-vente, ndlr). Ces propositions ont été rejetées en bloc par l'administration. Pis,

d'autres jeunes ont été recrutés en lieu et place des premiers promoteurs de PMI.

Problème: il leur est demandé de devenir locataire éventuel du matériel qui devrait être acheté avec l'argent de la Banque africaine de développement. "Locataire pour combien de temps ? A qui reviendrait le loyer du matériel ainsi versé mensuellement par les jeunes entrepreneurs qui vont continuer ce projet ? On nous a même proposé de nous mettre sous un hangar, sous la supervision d'une organisation qui n'a pas pour métier la transformation du bois", a confié un bénéficiaire dudit projet qui a choisi de jeter l'éponge car dépité d'avoir perdu du temps en formation et de l'argent pour se mettre à niveau.

Ce désormais ancien sociétaire du projet pense aujourd'hui que "trop de personnes sont animées par des intérêts personnels et non par la concrétisation de cette belle initiative du président de la République", a soupiré ce jeune face à ce qu'il qualifie de désillusion.

Fluidité des communications internationales au Gabon

Les bienfaits du câble sous-marin ACE

AEE
Libreville/Gabon

SELON l'Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences (Aninf), le développement de la connectivité internationale du Gabon est passé de 800 gigas à 6 400 gigas en trois ans. Cette performance a été rendue possible grâce à la migration des équipements et des infrastructures, autrefois connectés au câble sous-marin SAT3, vers

le câble ACE (Africa Coast to Europe). « Ce qui a rendu plus fluides nos communications internationales », rapporte l'Agence dans un communiqué.

Le raccordement au câble sous-marin ACE a, selon l'ANINF, permis de combler le manque d'infrastructures haut débit et de réduire les coûts excessivement élevés d'accès à Internet.

Il a également permis aux opérateurs des télécommunications, de télévision et de radio,

aux prestataires de services, notamment les fournisseurs d'accès Internet, les opérateurs de téléphonie mobile, les fournisseurs de services à valeur ajoutée, les PME et les entreprises des technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration gabonaise, de disposer d'un accès à Internet libre et équitable, de développer de nouveaux services à forte valeur ajoutée et de réduire la facture et la fracture numérique.



Notre ambition : construire vos rêves

Direction Générale

Communiqué CNSS Immo

En vue de régulariser les situations administratives et foncières des occupants des parcelles de la zone de MINDOUBE II section AFS, la CNSS invite les personnes dont les noms suivent à bien vouloir se rapprocher, dès parution du présent communiqué, de la société « CNSS IMMO » sise au siège de la CNSS au Boulevard de la République, pour affaire les concernant. Il s'agit de :

N°	Section	N°Parcelle	Occupant de la parcelle
1	AFS	56A	Mr AINA
		56B	Mr ODJABI Jérôme
		56C	Mr ABINA Jacques
2	AFS	58	Mr ALLOGHO AKOMO Edouard
3	AFS	60	Mr MBONGO Marcel
4	AFS	71	Mme MEKUI ME MVE Marie
		72A	Mr ETOUGHE Georges
5	AFS	72B	Mr ETOUGHE Joseph
6	AFS	73	Mme MPOGA Félicia
7	AFS	74	Mr ONGAYI
8	AFS	75	Mr KOUMBA Serge Wency
9	AFS	76	Mr NKOLO Ella Francis
10	AFS	77	Mme NZOUGA
		78A	Mr NYAR Olam Pierre Dorian S.
11	AFS	78B	Mme SEJOU Fatou
12	AFS	79	Mme IPENDAGA Béatrice
13	AFS	80	Mr MBA Christ
14	AFS	81	AHOUANJINOUE Léontine
15	AFS	82	ANGLO Jérôme
16	AFS	83	ATANDJI KODJO SENAM
18	AFS	85	Mr KANGA Blaise
19	AFS	86	Mr NIOMBA Ferdinand
20	AFS	27	Dr OGOWET IGUMU Noel Théophile
21	AFS		Mr NGUEMA BEKALE Richard

Passé la date du 25 AOÛT 2018, la CNSS, se réserve le droit d'attribuer ces parcelles à des tiers.

Le Directeur Général

 Dr Nicole ASSELE